

ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UN PRISONNIER D'OPINION BÉLARUSSIEN

Le prisonnier d'opinion bélarussien, Yury Rubtsou, a été libéré de la colonie pénitentiaire où il était détenu dans la ville de Bobruisk, dans l'est du Bélarus, le 22 août.

Yury Rubtsou, ainsi que le prisonnier d'opinion et ancien candidat à l'élection présidentielle, Mikalai Statkevich, et les militants de l'opposition, Mikalai Dziadok, Ihar Alinevitch, Artsiom Prakapenka et Yaouhen Vaskovitch, ont été libérés le 22 août au soir. Alexandre Loukachenko leur a accordé une grâce présidentielle, invoquant des « principes humanitaires », à quelques mois de l'élection présidentielle prévue le 11 octobre.

Yury Rubtsou ne s'attendait pas à cette libération. Il était détenu dans une cellule disciplinaire de la colonie pénitentiaire de Bobruisk lorsque samedi soir, des gardiens de prison lui ont dit de se rendre au bureau de l'administration où il a trouvé une valise avec ses effets personnels. Il a été informé qu'il allait être libéré immédiatement au titre d'une grâce présidentielle. Il a alors pris un train pour Gomel, où il a retrouvé sa famille. Sa libération n'est cependant pas inconditionnelle et Amnesty International craint qu'il ne soit placé sous « surveillance policière préventive » pendant deux ans. L'une des conditions de sa libération est que Yury Rubtsou doit informer les autorités de tout changement de domicile et de tout voyage de plus d'un mois dans une autre région. Il peut également être convoqué pour des interrogatoires arbitraires sur son mode de vie et son comportement. S'il commet une infraction administrative, il sera à nouveau condamné pour avoir enfreint les conditions de sa libération, ce qui entraînerait probablement une nouvelle peine d'emprisonnement.

Yury Rubtsou a été emprisonné uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Il avait été arrêté en 2014 lors d'une manifestation de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl, pour avoir porté un t-shirt appelant à la démission du président Bélarussien, Alexandre Loukachenko. Il a été condamné à 25 jours de détention administrative à l'issue d'un procès au cours duquel il a été obligé de comparaître torse nu, la police lui ayant confisqué son t-shirt. Le juge a ignoré la demande de Yury Rubtsou, qui souhaitait qu'on lui procure d'autres vêtements et des lunettes afin qu'il puisse prendre connaissance des pièces du dossier. Yury Rubtsou a qualifié son procès de « mascarade » et le juge de « malfaiteur ». Le 6 octobre 2014, il a été condamné à deux ans et demi de détention dans une prison ouverte pour avoir « porté outrage au juge ». Sa peine a ensuite été ramenée à un an et demi en vertu d'une loi d'amnistie. Cependant, il a par la suite été condamné à deux ans de détention supplémentaires pour avoir refusé de travailler dans des conditions abusives pendant qu'il était en prison.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International continuera de surveiller de près cette affaire et interviendra de nouveau si nécessaire.

Nom : Yury Rubtsou
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 130/15, EUR 49/2353/2015, 28 août 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

